

NEGOCIATION ACCORD DE COMPETITIVITE NEC 2 Réunion du 16 Octobre 2019

Beaucoup de propositions mais aucune contrepartie !

Afin d'améliorer la performance économique des sites, la Direction dévoile sans complexe ses ambitions et propose de :

- ❖ Elargir la modulation à -15 jours pour la borne basse et +15 jours pour la borne haute (actuellement à - 12js/+8js).
- ❖ Permettre l'utilisation d'une modulation H- à l'heure (rupture de stock, pannes...)
- ❖ Créer un régime de production en horaire de journée pour accompagner les creux possibles d'activités
- ❖ Favoriser les mobilités inter-sites afin de limiter le recours à l'intérim avec 6 zones géographiques définies :
 - Entre tous les établissements d'Ile de France
 - Entre Sochaux-Belchamp / Mulhouse/ Bessoncourt / Hérimoncourt
 - Sochaux / Vesoul
 - Entre Metz / Tremery / Charleville
 - Entre Douvrin / Hordain / Valenciennes
 - Et Rennes / Caen
- ❖ Supprimer l'ACCAC pour toute équipe montée postérieurement à la signature de l'Accord.
- ❖ Supprimer la majoration des H+ (25%) lorsque la semaine n'a pas été complètement travaillée (RTT, Congé d'ancienneté, Congé Supplémentaire, etc)
- ❖ Permettre le rappel des séniors sur une durée max 6 mois pour assurer du tutorat de jeunes

La Direction souhaite développer les accords locaux (exemple Rennes ou Vesoul) pour permettre aux établissements de négocier les ajustements nécessaires pour la performance économique. **Pour la CFDT, les accords locaux ne doivent être déclenchés qu'en cas de risques pour la pérennité des sites. La CFDT rappelle également qu'elle est fermement opposée à la remise en cause des 35H.**

AVIS CFDT



La CFDT n'est pas opposée à la négociation d'accords locaux et au plus près du contexte économique des sites mais il faut absolument définir un cadre afin que cela ne soit pas la porte ouverte à des dérives.

Lors de cette réunion, la CFDT a fortement critiqué l'utilisation abusive des H+, de la flexibilité, de la GJP causant de la fatigue et dégradant considérablement l'équilibre des conditions de vie des salariés. Il est donc nécessaire d'établir du cadre qui empêche les dérives.

La CFDT a précisé qu'elle était attachée à l'ACCAC et à la majoration des H+. Un nouvel accord ne doit pas s'accompagner systématiquement d'une disparition des acquis sociaux. La CFDT veut bien discuter de nouvelles modalités sur l'organisation du travail mais refuse la remise en cause d'acquis sociaux, seules contrepartie des contraintes imposées aux salariés.

La CFDT n'est pas surprise des attentes démesurées de notre Direction qui cherche toujours à gratter partout ! A ce stade des discussions, nous prenons acte des attentes de la Direction. La CFDT demande d'ores et déjà des engagements sur l'emploi et les investissements en France, les volumes de Vh/site, embauches, etc...